Paroisse Saint-Vincent en Val Lamartinien
La Roche Vineuse (Saône-et-Loire)

Textes et homélie
du Dimanche 31 Janvier 2021

4e Dimanche du Temps Ordinaire – Année B

Première Lecture – Livre du Deutéronome (18, 15-20)

Moïse disait au peuple : « Au milieu de vous, parmi vos frères, le Seigneur votre Dieu fera se lever un prophète comme moi, et vous l'écouterez. C'est bien ce que vous avez demandé au Seigneur votre Dieu, au mont Horeb, le jour de l'assemblée, quand vous disiez : "Je ne veux plus entendre la voix du Seigneur mon Dieu, je ne veux plus voir cette grande flamme, je ne veux pas mourir !" Et le Seigneur me dit alors : "Ils ont bien fait de dire cela. Je ferai se lever au milieu de leurs frères un prophète comme toi ; je mettrai dans sa bouche mes paroles, et il leur dira tout ce que je lui prescrirai. Si quelqu'un n'écoute pas les paroles que ce prophète prononcera en mon nom, moi-même je lui en demanderai compte. Mais un prophète qui aurait la présomption de dire en mon nom une parole que je ne lui aurais pas prescrite, ou qui parlerait au nom d'autres dieux, ce prophète-là mourra." »

Psaume 94 (95 (1-2, 6-7abc, 7d-9)

R/ Aujourd'hui, ne fermez pas votre cœur, mais écoutez la voix du Seigneur

Venez, crions de joie pour le Seigneur,
acclamons notre Rocher, notre salut !
Allons jusqu'à lui en rendant grâce,
par nos hymnes de fête acclamons-le !

Entrez, inclinez-vous, prosternez-vous,
adorons le Seigneur qui nous a faits.
Oui, il est notre Dieu ;
nous sommes le peuple qu'il conduit
le troupeau guidé par sa main.

Aujourd'hui écouterez-vous sa parole ?
« Ne fermez pas votre cœur comme au désert,
comme au jour de tentation et de défi,
où vos pères m'ont tenté et provoqué,
et pourtant ils avaient vu mon exploit. »

Deuxième Lecture – Première Lettre de Saint Paul apôtre aux Corinthiens (1 Co 7, 32-35)

Frères, j'aimerais vous voir libres de tout souci. Celui qui n'est pas marié a le souci des affaires du Seigneur, il cherche comment plaire au Seigneur. Celui qui est marié a le souci des affaires de ce monde, il cherche comment plaire à sa femme, et il se trouve divisé. La femme sans mari, ou celle qui reste vierge, a le souci des affaires du Seigneur, afin d'être sanctifiée dans son corps et son esprit. Celle qui est mariée a le souci des affaires de ce monde, elle cherche comment plaire à son mari. C'est dans votre intérêt que je dis cela ; ce n'est pas pour vous tendre un piège, mais pour vous proposer ce qui est bien, afin que vous soyez attachés au Seigneur sans partage.

Evangile selon Saint Marc (1, 21-28)

Jésus et ses disciples entrèrent à Capharnaüm. Aussitôt, le jour du sabbat, il se rendit à la synagogue, et là, il enseignait. On était frappé par son enseignement, car il enseignait en homme qui a autorité, et non pas comme les scribes. Or, il y avait dans leur synagogue un homme tourmenté par un esprit impur, qui se mit à crier : « Que nous veux-tu, Jésus de Nazareth ? Es-tu venu pour nous perdre ? Je sais qui tu es : tu es le Saint de Dieu. » Jésus l'interpella vivement : « Tais-toi ! Sors de cet homme. »
L'esprit impur le fit entrer en convulsions, puis, poussant un grand cri, sortit de lui. Ils furent tous frappés de stupeur et se demandaient entre eux : « Qu'est-ce que cela veut dire ? Voilà un enseignement nouveau, donné avec autorité ! Il commande même aux esprits impurs, et ils lui obéissent. » Sa renommée se répandit aussitôt partout, dans toute la région de la Galilée.

Homélie du Père Nicolas Goury

« Voilà un enseignement nouveau d'un homme qui parle avec autorité ».
A deux reprises, dans ce court passage de Saint Marc, il est mentionné que les foules étaient frappées parce que Jésus « parlait en homme qui a autorité », se démarquant ainsi de la manière d'enseigner des scribes à leur époque. Ceux-là, avec les docteurs de la Loi, passaient leur temps à décortiquer la Loi de Moïse mais, sous couvert de fidélité à la Loi, ils finissaient par diluer la parole de Dieu dans leur raisonnement tatillon et sans fin.
Ils font mourir la Loi. Au lieu d'être une parole de vie, elle était devenue un carcan qui enfermait le petit peuple dans une crainte et une culpabilité permanentes.
Avec Jésus, ce petit peuple ne s'est pas trompé. Il entendait une parole neuve. Celui qui était promis par Dieu à Moïse : « Je ferai se lever au milieu de leurs frères un prophète comme toi, je mettrai dans sa bouche mes paroles et il leur dira tout ce que je lui prescrirai ».
Jésus parlait avec autorité parce que Jésus prononce une parole efficace, comme par exemple pour maîtriser un esprit mauvais qui tourmentait un malheureux : « Silence ! Sors de cet homme ! » Et aussitôt, l'esprit sort de cet homme. Du coup, voilà ce dernier libéré de son entrave. Et c'est bien pour cela que Jésus est venu pour libérer les hommes de tous leurs carcans qui les enferment et les empêchent de devenir eux-mêmes, de vivre selon la volonté de Dieu sur eux, qu'ils soient ses enfants bien aimés.
Jésus est venu pour que tous les hommes aient la vie et qu'il l'ait en abondance. Jésus remet cet homme debout, il lui redonne sa liberté intérieure. C'est tout le contraire d'une parole qui écrase comme un pesant fardeau. Jésus a libéré la Parole de Dieu de son carcan juridique. Cette nouveauté-là avait de quoi séduire les foules de Galilée.
Comme le rappelle aussi Saint Paul aux Corinthiens : « J'aimerais vous voir libres de tout souci. Je viens vous proposer ce qui est bien. Soyez attachés au Seigneur sans partage ».

La Parole de Dieu qui fait vivre et notre Droit canon d'aujourd'hui qui met des barrières, qui édicte des lois qui brisent des hommes et des femmes. Je pense à la question des divorcés remariés et à toutes les condamnations papales de ceux qui vivent de façon radicale l'Evangile et leur préférence pour les plus pauvres. Depuis 2 000 ans, l'Eglise continue d'annoncer cette même Parole de Dieu mais la tentation a été et est toujours grande d'utiliser cette Parole de manière autoritaire pour mettre de l'ordre dans la société, dans l'Eglise, pour nous rappeler avant tout la morale, les exigences de la loi. On a souvent transformé les paroles de Jésus en autant d'articles d'un code qui reste dans le registre de la culpabilité.

Jésus, Parole de Dieu par excellence, annonçait cette Parole et la mettait en pratique. Ce qui fait l'autorité de quelqu'un, ce ne sont pas seulement ses discours mais son comportement en adéquation avec ses paroles et non pas « Faites comme je vous dis mais ne faites pas comme je fais ».

Les liens entre notre parole et nos actes. Avec Jésus, on ne pouvait rien lui reprocher dans sa manière d'être et d'agir. Pour nous, il en va autrement. Nous devons toujours faire attention, nous sommes toujours attendus au tournant par les non-croyants : « Comment toi, un chrétien, tu peux parler de cette façon ou agir de la sorte ». Pour nous, la parole de référence est l'Evangile et nous devons devenir conformes à cette parole par les actes de notre vie et non par le contre-témoignage. Chaque jour, à chaque Eucharistie, nous demandons pardon à Dieu parce que, justement, nous avons de la difficulté à vivre en paroles et en actes. Nous demandons toujours au Seigneur que nos actes correspondent à nos paroles pour que l'Evangile soit une Parole de liberté et de vie.

Nous écoutons, nous lisons la Parole de Dieu pour mieux la vivre et l'annoncer. Pour demander au Père que notre autorité, notre pouvoir soient ceux de Jésus, c'est-à-dire ceux du service et non de la dictature.

« Aujourd'hui écouterez-vous sa Parole ? » Le Seigneur parle à son peuple. Sans cesse, il livre son message d'amour. Avec Jésus, la Parole de Dieu devient autorité et efficace, parole qui guérit et libère.